

Attestation de notes MP Economie et services, modèle post-CFC, Type « Services »

(Art. 24 à 28 de l'OMPr 412.103.1 du 24 juin 2009)

Attestation de notes valable depuis les examens de maturité 2016

Domaines	Branches	Note d'école M1 à 0.5	Exa Ecrit (E) à 0.5	Exa Oral (O) à 0.5	Note de l'examen M2 à 0.5	Note de branche NB à 0.5
Domaine fondamental	1. Français	$(S1+S2)/2$	E	O	$(E+O)/2$	$(M1+M2)/2$
	2. Allemand	$(S1+S2)/2$	E	O	$(E+O)/2$	$(M1+M2)/2$
	3. Anglais	$(S1+S2)/2$	E	O	$(E+O)/2$	$(M1+M2)/2$
	4. Mathématiques	$(S1+S2)/2$	E	-	E	$(M1+M2)/2$
Domaine spécifique	5. Finances et comptabilité	$(S1+S2)/2$	E	-	E	$(M1+M2)/2$
	6. Economie et droit	$(S1+S2)/2$	E	-	E	$(M1+M2)/2$
Domaine complémentaire	7. Histoire et institutions politiques	$(S1+S2)/2$	-	-	-	M1
	8. Economie et droit	$(S1+S2)/2$	-	-	-	M1
Travail interdisciplinaire	9. TIB et TIP	$M1 = (TIB+TIP)/2$	-	-	-	M1
Note finale = moyenne des notes de branche NB, arrondie à 0.1						

Légende du tableau

$S1$ = Note du 1^{er} semestre à 0.5, $S2$ = Note du 2^e semestre à 0.5

Exa = Examen de maturité

TIB = Travail interdisciplinaire dans les branches à 0.5 (moyenne des prestations TIB à 0.5)

TIP = Travail interdisciplinaire centré sur un projet à 0.5

Conformément à l'art. 15 al.2 de l'Ordonnance cantonale sur l'organisation de la maturité professionnelle du 10 septembre 2014 :

La procédure de qualification est réussie lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies par les notes finales:

- la note globale, moyenne prenant en compte les notes finales des branches du domaine fondamental, spécifique et complémentaire ainsi que la note finale du travail interdisciplinaire, est égale ou supérieure à 4,0;
- deux notes finales au maximum sont inférieures à 4,0;
- la somme des écarts entre les notes finales de branches insuffisantes et la note de 4,0 est inférieure ou égale à 2,0.

Seul le texte original des Ordonnances concernées a valeur légale.